



ACCORD D'ENGAGEMENT RECIPROQUE ENTRE LE PÔLE DREAM EAU & MILIEUX ET CHAQUE PARTENAIRE D'UN PROJET INNOVANT, COLLABORATIF OU NON

Cet **accord d'engagement réciproque** a pour objectif de **définir les engagements mutuels** du Pôle DREAM Eau & Milieux et du Partenaire **[Raison sociale du partenaire]** dans le cadre du projet nommé **[Nom attribué au projet]**.

➤ **Labellisation**

Le label d'un Pôle de compétitivité, nécessaire à l'obtention de certains financements liés à des projets innovants, qu'ils soient collaboratifs ou non, constitue une information sur la qualité du projet et de son consortium au regard des axes stratégiques portés par le Pôle et des retombées socio-économiques espérées.

Pour demander la labellisation de son projet au Pôle DREAM Eau & Milieux, le porteur est invité en premier lieu à contacter un Chargé de Mission de la Cellule Opérationnelle du Pôle (COP), puis à compléter et transmettre le dossier de demande de labellisation.

La COP s'assure de la recevabilité de la demande de labellisation et la transmet au Comité Scientifique de Validation des Projets (CSVP).

Dans le cadre de cette labellisation, le CSVP évalue le projet puis soumet un avis au Bureau du Pôle DREAM Eau & Milieux qui prend la décision de l'octroi du label au projet¹.

➤ **Engagement du Pôle DREAM Eau & Milieux**

Le Pôle DREAM s'engage à :

- **Garantir la confidentialité d'un projet** : toute personne ayant à connaître tout ou partie du projet le fera dans le cadre d'un accord de confidentialité : la COP (contrat de travail), le CSVP, les experts et le Bureau (engagement écrit de tous les membres). Une attention particulière sera portée pour éviter tout conflit d'intérêt avec les instances du Pôle. Par ailleurs, la COP aidera à la mise en place d'un accord de confidentialité entre les partenaires, avant la phase de montage du projet.
- **Accompagner le porteur et les partenaires du projet** :
 - **Prestation Montage « Aide à l'élaboration de votre projet »**, accompagnement réalisé par la COP et/ou ses partenaires conventionnés
 - Diagnostic DREAM : évaluation de l'adéquation de votre idée/projet avec les axes stratégiques du pôle DREAM
 - Identification de compétences et savoir-faire complémentaires : consolidation du partenariat en fonction de l'idée du projet, de son caractère innovant et de son ambition
 - Identification du ou des guichets de financement : proposition d'opportunités de co-financement
 - Evaluation de l'état de l'art et du caractère innovant : consolidation du caractère innovant par rapport à l'état de l'art et du besoin clients **(sur devis)**
 - Accompagnement à l'élaboration du programme technique : appui à la structuration du programme technique du projet **(sur devis)**
 - Evaluation budgétaire : corrélation entre le programme technique et les dépenses prévisionnelles éligibles dédiées à votre projet **(sur devis)**
 - Mise en valeur des retombées du projet : définition de l'ensemble des retombées potentielles de votre projet (socio-économiques directes et indirectes, environnementales et sociétales) **(sur devis)**
 - Accompagnement dans les phases de négociation du préaccord de consortium **(sur devis)**
 - Relecture commentée de la proposition avant soumission
 - Coaching primo innovant avec un adhérent « parrain » : appui d'un adhérent sur les aspects financiers et administratifs liés à la gestion du projet de RDI en parallèle des activités de l'entreprise
 - **Dans les relations avec les gestionnaires du cofinancement ainsi que des financeurs** (Etat, BPI France, ADEME, Collectivités territoriales, ...) : création d'un environnement optimal à la soumission du projet.
 - Appui à la soumission de votre projet auprès du (des) financeur(s) : consolidation du dossier de soumission et des pièces administratives, soumission du dossier via une plateforme de soumission ou par courrier **(sur devis)**

- Dans le cadre de l'évaluation du projet en vue d'une labellisation par le pôle
 - o Accompagner le consortium au dépôt de la demande de labellisation
 - o Restituer au porteur l'évaluation du CSVP dans le but d'améliorer le projet
 - o Transmettre la lettre de labellisation du projet, comportant un avis motivé, par voie électronique et/ou par voie postale, dans un délai de 2 jours ouvrés qui suivent la délibération du Bureau

- Suite à l'octroi du financement du projet :
 - o Prestation Accompagnement « Gestion et suivi de votre projet »
 - Assistance à la gestion de votre projet (**sur devis**)
 - Accompagnement dans les phases de négociation de l'accord de consortium (**sur devis**)
 - o Prestation Valorisation « Appui à la visibilité de votre projet »
 - Organisation d'un évènement pour valoriser les résultats de votre projet (**sur devis**)
 - Mise en place du plan de communication de votre projet (**sur devis**)

- **Engagement du Porteur et des Partenaires du projet**
- Etre **adhérent** du Pôle DREAM Eau & Milieux, à jour de sa cotisation, pendant toute la durée du projet (à minima)
- Respecter la **confidentialité** des informations échangées avec les partenaires et le Pôle ;
- Fournir au Pôle **l'ensemble des éléments nécessaires** pour compléter sa **demande de labellisation ainsi qu'un résumé non confidentiel publiable** ;
- Fournir **les éléments nécessaires** à la rédaction du dossier de soumission, notamment ceux permettant de répondre aux critères de sélection de l'appel à projets, pour que le Pôle assiste au mieux le consortium lors du montage du projet ;
- Respecter les règles et les délais imposés par le cahier des charges de l'appel à projets.

- Suite à l'octroi des financements :
 - **Transmettre au Pôle :**
 - o la version finale du dossier de candidature ;
 - o les montants définitifs des subventions, en détaillant ces montants pour chacun des partenaires et pour chacun des organismes financeurs ;
 - **Informer la COP** des différentes phases d'avancement du projet et de toutes modifications d'importance vis-à-vis du projet (changement de partenaires, fin prématurée...);
 - **Communiquer sur le soutien apporté par le Pôle DREAM Eau & Milieux**, en :
 - o Informant et/ou coordonnant avec le Chargé de Communication du Pôle, de tout évènement ou action de communication relatif au projet ;
 - o Intégrant le logo du Pôle dans tout support de présentation du projet. Ce logo doit être positionné de manière claire et évidente ;
 - o Faisant référence à la labellisation du projet par le Pôle lors de tout échange avec les relais d'informations (presse, blog, chargé de communication de diverses institutions, ...).
 - **Ne pas faire d'utilisation abusive du nom et du logo du Pôle**, notamment en utilisant ceux-ci pour des éléments du projet qui n'auraient pas été présentés au Pôle à l'issue de la procédure de labellisation ou encore pour des éléments qui seraient extérieurs au projet labellisé.

Fait en 2 exemplaires, le **Date**
M. ou Mme Prénom NOM
Structure
 Cachet et Signature du Partenaire

Marc BRUGIERE
 Président du Pôle DREAM Eau & Milieux